

PLAN LOCAL D'URBANISME

3.2 Document graphique réglementaire

Echelle : 1/5 500ème

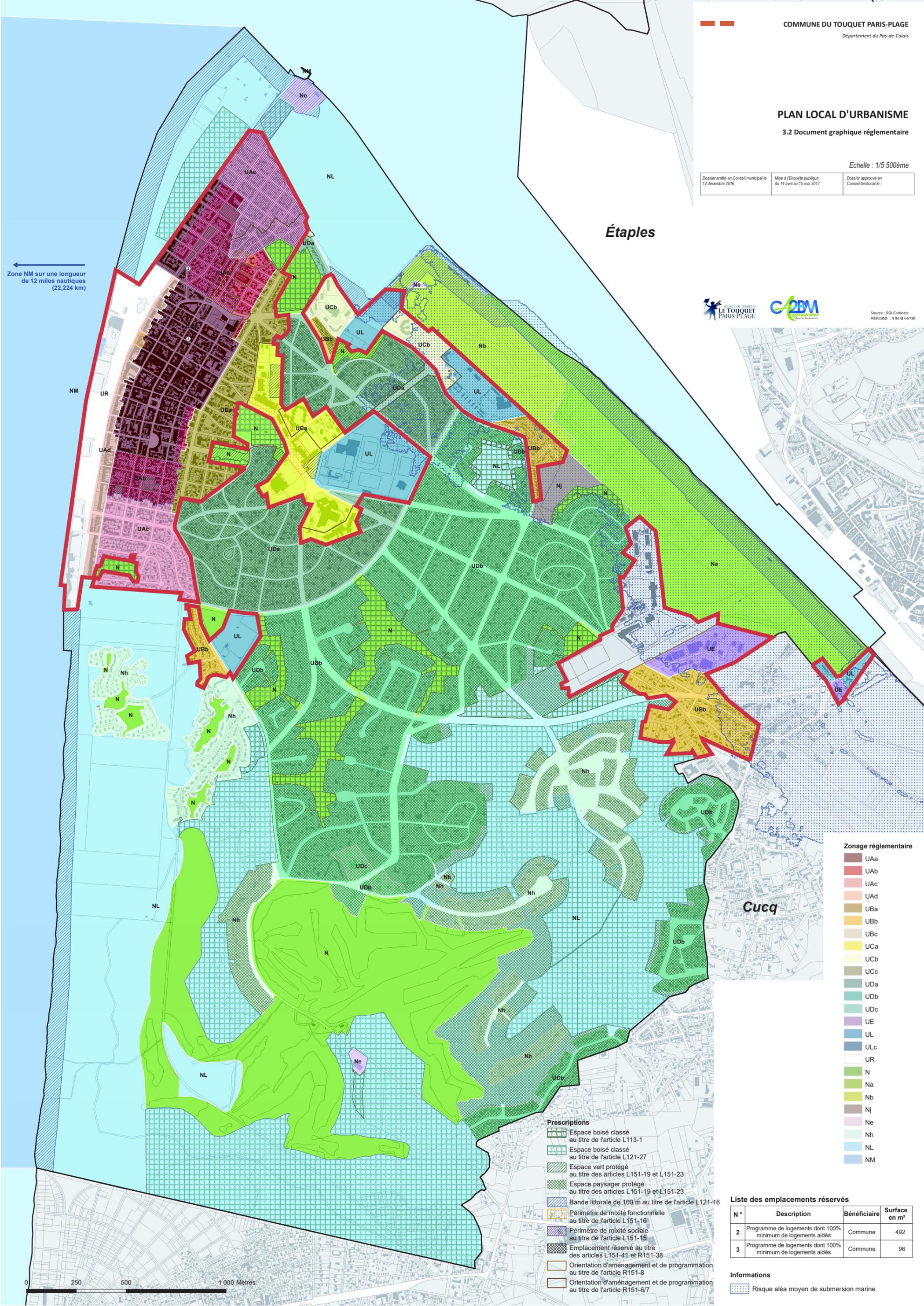
Dossier arrêté en Conseil municipal le 12 décembre 2016	Mise à l'Enquête publique du 14 avril au 15 mai 2017	Dossier approuvé en Conseil territorial le :
---	--	--

Étaples



Source : DGI-Cadastre  
Réalisation : Ville @ vert

Zone NM sur une longueur de 12 miles nautiques (22,224 km)



Zonage réglementaire

- UAa
- UAb
- UAc
- UAd
- UBa
- UBb
- UBc
- UCa
- UCb
- UCc
- UDa
- UDb
- UDc
- UE
- UL
- ULc
- UR
- N
- Na
- Nb
- Nj
- Ne
- Nh
- NL
- NM

Prescriptions

- Espace boisé classé au titre de l'article L113-1
- Espace boisé classé au titre de l'article L121-27
- Espace vert protégé au titre des articles L151-19 et L151-23
- Espace paysager protégé au titre des articles L151-19 et L151-23
- Bande littorale de 100 m au titre de l'article L121-16
- Périmètre de mixité fonctionnelle au titre de l'article L151-16
- Périmètre de mixité sociale au titre de l'article L151-15
- Emplacement réservé au titre des articles L151-41 et R151-38
- Orientation d'aménagement et de programmation au titre de l'article R151-8
- Orientation d'aménagement et de programmation au titre de l'article R151-67

Liste des emplacements réservés

N°	Description	Bénéficiaire	Surface en m²
2	Programme de logements dont 100% minimum de logements aidés	Commune	492
3	Programme de logements dont 100% minimum de logements aidés	Commune	96

Informations

- Risque aléa moyen de submersion marine

0 250 500 1 000 Mètres